

**Avis adopté**

Séance plénière du 24 septembre 2025

## *La participation du public aux décisions impactant l'environnement*

### **Déclaration du groupe Santé & Citoyenneté**

Chaque citoyenne et citoyen a le droit d'être informé et de participer à titre personnel à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, dans le respect des textes qui les encadrent

Aujourd'hui encore, ce droit n'est pas assez connu des citoyens et parfois mal apprécié des décideurs. Or, la participation du public s'inscrit dans une logique de co-construction et d'exercice de la citoyenneté, qui permet de contribuer à la légitimité démocratique des décisions politiques et à assurer la préservation de l'environnement. Cette participation devrait reposer sur une information fiable, indépendante et transparente, une formation adaptée à tous les publics dans une logique d'inclusion et enfin une écoute réelle pour un retour "complet et sincère".

Les associations jouent ici un rôle essentiel et facilitateur pour approcher les publics encore sous-représentés dans les processus participatifs dont les femmes -même si elles s'impliquent davantage sur les enjeux environnementaux, les personnes en situation de handicap ou résidant dans des quartiers populaires de la ville. Ainsi, le groupe S&C partage la préconisation 6 qui rappelle à juste titre la place des associations dans l'accompagnement des publics et la nécessité de les soutenir matériellement, dans le respect de leur indépendance.

L'intérêt pour les questions environnementales est réel.

Deux millions de signatures de la pétition lancée cet été pour demander l'abrogation de la loi introduisant un pesticide interdit en France sont une preuve !

Notre avis propose de créer les conditions d'un débat apaisé dans un double objectif : environnemental et démocratique pour que chaque citoyen puisse réellement participer aux décisions impactant l'environnement et surtout puisse les comprendre !

**Le groupe S&C soutient ces objectifs et a voté l'avis.**